Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 10 (1982)
Heft: 2

Artikel: Anecdotes gruériennes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-240429

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 18.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

regardait dans le lointain, Thomas pensait à elle.

Et soudain elle fut devant lui. Le soleil éclairait sa robe de neige qui devenait diaphane. Ses pieds nus et blancs comme un marbre effleuraient plutôt qu'ils ne touchaient le sentier. Tout son corps était nimbé de clarté comme celui des bienheureux. Elle était d'une beauté attirante, surnaturelle, divine. Un sourire de chérubin affleura aux commissures de ses lèvres lorsqu'elle dit:

— Thomas, je te remercie, tu m'as délivrée.

Lorsque le chasseur voulut placer un mot, la parole expira dans sa gorge.

Elle poursuivit donc :

— J'étais l'unique fille d'une famille riche et considérée. Mes parents m'entouraient. Je n'ai jamais connu ni la peine, ni la faim, ni le froid. J'étais choyée au-delà de tout. Au printemps de la vie Dieu me rappela à Lui. Je ne fus pas condamnée au juste jugement du Seigneur, mais j'étais sans mérites à ses yeux, n'ayant jamais souffert, n'ayant jamais rien fait de méritoire devant lui.

Je devais donc errer dans ces solitudes, supporter la faim, le froid, l'abandon jusqu'au jour où je fusse témoin d'une bonne action. Pendant des années je l'ai attendue, cette action rédemptrice. Ah! combien de fois j'aurais voulu être témoin d'une bonne œuvre, d'un acte de charité ; mais les hommes passent devant les misères d'autrui sans les voir ou sans les soulager, ne songeant qu'à eux-mêmes.

Lorsque ce matin tu partageais ton repas avec le pauvre herboriste, j'étais debout à tes côtés, invisible à tes yeux. Mon âme s'est réjouie d'être témoin de ta charité. A présent mes peines sont finies, bien finies. Je monte dans la demeure du Seigneur où je veillerai sur toi et prierai pour ton bonheur.

Alors la vaporeuse apparition, comme une vierge tutélaire, s'éleva vers la nue lentement, souriante, agitant ses mains bénissantes vers le chasseur sidéré, puis disparut.

Thomas rentra chez lui, bredouille encore, mais ivre d'un bonheur qui n'a pas de nom en ce monde. La belle enfant resta son seul et perpétuel amour. Amour platonique et pur fut celui qu'il voua à la mystique vierge qui hantait les hauts rochers du Kaiseregg. Il devint un heureux rêveur et, très avancé en âge, mourut d'une mort douce, celle d'un prédestiné.

Clef.

(D'après G. Kolly, traduit de l'allemand).

Anecdotes gruériennes

Dans un secteur du Jura bernois, un brave Gruérien montait la garde à l'entrée d'un parc où stationnaient des camions militaires. Il avait reçu la consigne de ne laisser pénétrer personne à cet endroit. Un homme se présente qui désire entrer dans le parc en question, sa propriété. Le factionnaire oppose sa consigne. L'individu insiste en disant :

— Je suis le syndic des Emibois, voyons...

Mais le soldat qui a compris : « Je suis le syndic ou le maire des « petits pois », répond avec esprit et candeur :

— Et vous seriez bien le roi des haricots, vous ne passerez pas, j'ai ma consigne.

Et le premier magistrat de la commune dut s'en aller.